Planchers Mercier

Rapport relatif à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

1. Introduction

Chez Planchers Mercier, nous prenons des mesures pour cerner et atténuer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants en nous appuyant sur nos pratiques actuelles de vérification diligente des chaînes d'approvisionnement.

Pour Planchers Mercier, faire progresser l'équité sociale est important pour notre entreprise et nous nous engageons à le faire au Canada et à l'étranger. Nous reconnaissons notre responsabilité quant au respect et à la protection des droits de toutes les personnes qui soutiennent notre entreprise et interagissent avec elle, ce qui comprend les collègues et les employés dans nos installations et les travailleurs, y compris les travailleurs migrants et temporaires, dans notre réseau de chaîne d'approvisionnement. Nos clients ont confiance que les produits que nous fabriquons proviennent de fournisseurs qui offrent des conditions de travail sécuritaires, éthiques et équitables à leurs employés.

L'engagement de Planchers Mercier à prévenir et à réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants s'applique à nos usines, à nos partenaires commerciaux et à notre réseau de chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Nous nous attendons à ce que nos partenaires commerciaux et fournisseurs respectent ces mêmes principes au sein de leurs activités et respectent les lois applicables en matière de droits de la personne et de normes du travail.

Le présent rapport est le premier préparé par Planchers Mercier conformément à la nouvelle Loi. Nous publierons le rapport chaque année pour faire état de notre cheminement continu vers la protection des droits de la personne et la réduction du risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre des activités et de la chaîne d'approvisionnement.

2. Mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants

Planchers Mercier a pris les mesures suivantes en vue de prévenir et de réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants ne soit utilisé à n'importe quelle étape de notre chaîne d'approvisionnement au Canada, aux Etats-Unis et partout dans le monde.

Gouvernance et formation

- 1. Le manuel de l'employé ainsi que nos politiques sont à la disposition de tous nos employés.
- 2. Une formation spécifique sur le Code de conduite du fournisseur sera faite prochainement à certains employés dont les rôles peuvent les obliger à interagir avec les fournisseurs de Planchers Mercier.

Vérifications de la chaîne d'approvisionnement et évaluations des droits de la personne

Les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement en dehors du Canada et des Etats-Unis ont reçu le « Code de conduite du fournisseur ».

Suivi et surveillance

Nous obligerons un retour de nos fournisseurs dans les 30 jours suivant l'envoie du document afin de s'assurer que ceux-ci sont conformes aux exigences de la Loi.

3. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement de Planchers Mercier

Structure

Fondée en 1980, après avoir perfectionné cette maîtrise du fini qui nous distingue, nos efforts se sont portés sur l'efficacité de nos processus manufacturiers, de l'approvisionnement jusqu'à la finition. Entreprise intégrée verticalement depuis plus de vingt ans, notre usine de Drummondville au Québec produit le bois utilisé dans nos produits. Ces installations assurent les opérations de sciage, de séchage et de transformation du bois en lames brutes. Fabriquées de façon méticuleuse, les lames de bois franc et d'ingénierie prennent ensuite le chemin de notre usine de Montmagny près de Québec. C'est là, à notre siège social et au cœur de nos origines, que s'exécutent toutes les opérations de finition et de contrôle de la qualité, de l'application du fini jusqu'à la livraison du produit final. Mercier, c'est aujourd'hui plus de 225 spécialistes du bois attentionnés et trois générations de travail passionné dédié à la qualité et à l'innovation.

Grâce à nos finis haute performance, nos produits peuvent être admirés autant en applications résidentielle que commerciale. Là où leur richesse et leur beauté contribuent à la fierté de nos clients pour leur espace de vie et de travail. Une fierté durable pour les années à venir.

Activités

La raison d'être de Planchers Mercier est de fabriquer et commercialiser des planchers de bois préverni innovants, socialement responsables et esthétiquement intemporels qui rendent les gens fiers de leurs espaces de vie.

Politiques et Protections

Planchers Mercier reconnaît l'importance fondamentale de la dignité humaine et de l'égalité. Nous croyons que la croissance économique et le progrès social vont de pair et, par conséquent, faisons tout notre possible pour offrir un milieu de travail sûr. Nous avons à cœur de protéger les droits de la personne dans le cadre de nos activités et de nos relations d'affaires.

Outre les principes énoncés ci-dessus, notre politique en matière de droits de la personne interdit spécifiquement le recours à toute forme de travail forcé, y compris le travail en prison, le travail sous contrat, le travail de servitude, le travail militaire, les formes modernes d'esclavage et toute forme de traite d'êtres humains. Il est par ailleurs strictement interdit d'embaucher des personnes qui n'ont pas atteint l'âge minimum autorisé par la législation locale.

Chaîne d'approvisionnement

Nos approvisionnements en matière première de billes se font principalement aux États-Unis. Nous estimons à faible risque ces fournisseurs sur le recours au travail forcé et au travail des enfants. Le moyen utilisé pour contrôler et évaluer ce risque est les visites physiques régulières que nous faisons auprès d'eux.

Nos approvisionnements en matière première de bois autre que la bille comme le contre-plaqué et certains planchers de bois transformés se font dans plusieurs pays que nous représentons sur la mappe. Pour ces fournisseurs, nous leur demandons de signer une déclaration de code de conduite et pour plusieurs d'entre eux, nous avons fait une visite lors de leur sélection. Nous avons évalué que nous avons un faible risque auprès de ces fournisseurs quant au travail forcé et au travail des enfants.

Pour tous les autres approvisionnements, nous privilégions les fournisseurs locaux. Nous évaluons le risque faible pour ces fournisseurs car au Québec et au Canada, la législation est claire et en place pour gérer ce risque.

4. Politiques et processus de diligence raisonnable de l'entreprise en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants

Grâce à ses politiques officielles, à ses codes de conduite pour les collègues et les fournisseurs et à son cadre de gouvernance, Planchers Mercier s'efforce de respecter les droits des clients, des collègues et des employés, ainsi que les nombreux travailleurs, y compris les travailleurs migrants et temporaires, de la chaîne d'approvisionnement. L'engagement de Planchers Mercier à protéger les droits de la personne s'appuie sur l'intime conviction de faire ce qui est juste. Planchers Mercier s'engage également à créer une expérience sûre et inclusive pour tous les collègues et travailleurs dans l'ensemble de notre chaîne de valeur et pour les nombreux clients qui choisissent nos produits.

L'approche de Planchers Mercier en matière de droits de la personne aborde le risque de l'esclavage moderne et est appuyée par son Manuel de l'employé et son Code de conduite du fournisseur. Ces deux documents de gouvernance reconnaissent la responsabilité et les attentes de Planchers Mercier de respecter et de protéger les droits de la personne de ses collègues et de ses employés, ainsi que des nombreux travailleurs, y compris les travailleurs migrants et temporaires, qui font partie de sa chaîne d'approvisionnement.

Nous travaillons présentement à la mise en place d'un code de conduite pour nos employés ainsi que d'un code de conduite pour nos clients.

Code de conduite des collègues

Le Manuel de l'employé de Planchers Mercier reflète nos valeurs de la rigueur, du respect, de l'esprit d'équipe, du leadership et de la satisfaction client. Les collègues sont encouragés à tenir compte des droits de la personne lorsqu'ils travaillent dans nos usines, mènent des activités commerciales et prennent des décisions éthiques.

Notre Manuel de l'employé s'applique à l'ensemble du personnel, de la direction et de l'administration de Planchers Mercier. Le Manuel de l'employé ne traite pas directement des questions du travail des enfants et du travail forcé, mais confirme l'engagement de Planchers Mercier à s'assurer que chaque personne qui travaille au nom de Planchers Mercier respecte les normes éthiques les plus élevées. Il détaille les normes de comportement auxquelles l'ensemble du personnel doit se conformer. Nos principaux leaders ont la responsabilité de favoriser une culture représentant les normes et les objectifs établis dans le Manuel de

l'employé. Les leaders doivent aussi créer et maintenir un milieu de travail où les membres du personnel n'hésiteront pas à faire part d'enjeux éthiques ou de leurs préoccupations. Plus précisément, les politiques abordent des questions comme les conflits d'intérêts, la protection et l'utilisation adéquate des actifs de l'entreprise et des occasions d'affaires, la confidentialité des renseignements relatifs à l'entreprise, la conformité aux lois et le signalement de tout comportement contraire à la loi ou à l'éthique. Les membres de notre personnel ont l'obligation de signaler de bonne foi toute violation présumée ou confirmée selon le Manuel de l'employé.

Code de conduite du fournisseur et obligations contractuelles

Les relations avec les fournisseurs de Planchers Mercier sont guidées par le Code de conduite du fournisseur.

En acceptant des modalités standard ou d'autres ententes contractuelles avec Planchers Mercier, les fournisseurs et les parties liées acceptent les modalités du Code de conduite du fournisseur et confirment la conformité à ses exigences. Le Code de conduite du fournisseur de Planchers Mercier définit les attentes minimales et les lignes directrices pour les fournisseurs et les oblige à se conformer aux lois applicables, y compris aux règlements relatifs au travail forcé et au travail des enfants. Il met l'accent sur les droits et les protections des travailleurs, en mettant particulièrement l'accent sur l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et la traite des travailleurs, ainsi que toute forme de discrimination, d'intimidation, d'abus, d'harcèlement ou de violence à l'égard de ces travailleurs. De plus, le Code de conduite du fournisseur de Planchers Mercier exige le respect aux droits de la personne, à la santé et à la sécurité, à la protection de l'environnement à la confidentialité et à la protection des données, à la réglementation commerciale, à la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, aux conflits d'intérêts et à la concurrence.

Le Code de conduite du fournisseur de Planchers Mercier est géré par notre équipe de direction et révisé chaque année et mis à jour au besoin.

Gestion des risques d'entreprise

Nos évaluations proactives permettent d'étudier, d'évaluer et d'atténuer les potentiels problèmes en matière de droits de la personne et Planchers Mercier est déterminé à combattre le recours au travail forcé et au travail des enfants. Nous menons des évaluations fondées sur la diligence raisonnable dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

5. Risque de travail forcé ou de travail des enfants et mesures que nous avons prises pour évaluer et gérer ce risque

Chez Planchers Mercier, nous sommes conscients que notre chaîne d'approvisionnement mondiale présente un certain risque de travail forcé et de travail des enfants. Les mesures indiquées ci-dessous décrivent les étapes prises pour évaluer et gérer les risques.

Conformité de la chaîne d'approvisionnement

Le programme de vérification de Planchers Mercier renforce les droits et la sécurité des travailleurs en évaluant et en confirmant entre autres :

le travail est volontaire

- les travailleurs sont correctement rémunérés
- les travailleurs ne sont pas exploités
- les installations respectent les normes d'emploi applicables (y compris l'âge minimum)
- les heures de travail sont conformes aux lois et aux normes locales
- · les installations sont conformes aux lois et règlements en matière de santé et de sécurité

Compte tenu du faible taux de risque de la part de nos fournisseurs canadiens et américains, Planchers Mercier a pris la décision tout de même de transmettre le code de conduite du fournisseur et faire un suivi sur la signature. Toutefois, le code de conduite du fournisseur devra être obligatoirement signé par tous les autres fournisseurs provenant des autres pays. Si une vérification révèle un problème de conformité, comme le travail des enfants, le travail forcé ou servile, ou des situations de santé et de sécurité mettant la vie en danger, Planchers Mercier suspend sa relation avec cette installation (ou ce fournisseur). Planchers Mercier collaborera avec les fournisseurs pour déterminer si une correction satisfaisante du problème de conformité est possible et mettra fin aux relations avec les fournisseurs qui ne sont pas en mesure ou qui refusent de remédier à la non-conformité.

6. Remédiation de tout travail forcé ou de tout travail des enfants

Dans le cadre de notre Code de conduite du fournisseur, les fournisseurs sont tenus de surveiller la conformité de leurs activités aux modalités du Code de conduite du fournisseur. Les fournisseurs doivent partager le présent Code avec toutes les parties liées, comme leurs entrepreneurs, mandataires, sous-traitants et sous-mandataires, qui sont engagées pour aider à fournir des biens ou à offrir des services à Planchers Mercier. De plus, les fournisseurs sont tenus de surveiller la conformité des parties liées conformément aux conditions du Code de conduite du fournisseur et de signaler immédiatement toute violation connue. Si un fournisseur ne se conforme pas au Code de conduite du fournisseur, Planchers Mercier se réserve le droit d'exiger des mesures correctives. Si un fournisseur omet de mettre en œuvre une mesure corrective ou ne se conforme pas au Code de conduite du fournisseur, Planchers Mercier peut, à sa seule discrétion et sans autre obligation envers les fournisseurs, suspendre ou résilier, en tout ou en partie, sa relation avec le fournisseur. Des infractions graves ou répétées peuvent entraîner la radiation permanente des usines ou fournisseurs en question.

7. Remédiation des pertes de revenus aux familles les plus vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement

Jusqu'à présent, aucune perte de revenu pour les familles vulnérables n'a été signalée, causée par des mesures prises pour éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

8. Formation offerte aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Le Manuel de l'employé qui est mis à jour chaque année, est mis à la disposition de tous les employés.

Le Code de conduite du fournisseur fera l'objet d'une mise à jour annuelle. Ces deux outils font parti intégrante de notre programme de conformité sur la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

9. Évaluations de l'efficacité pour s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

Comme l'indique le présent document, Planchers Mercier a mis en place un certain nombre de mesures pour prévenir et réduire ces risques. À ce jour, toutefois, aucune n'a été prise pour évaluer l'efficacité de sa démarche.

10. Approbation et attestation

Le conseil d'administration de Planchers Mercier a approuvé le présent rapport conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(i) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir passé en revue les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. D'après mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Sébastien Mercier

Président

Mean-Philippe Dumas

Secrétaire